



L'AIRE vous propose tous les deux mois un journal  
à la fois ludique et informatif

## La liberté de croire et de pratiquer sa religion en prison

A l'intérieur de la prison, entre les portes qui s'ouvrent et qui se ferment, la conversation suivante n'est pas rare. « Vous êtes aumônier ? » ; la personne interpellée répond « oui », son badge faisant foi. « De quelle religion ? » et selon la réponse une demande est souvent formulée. Cela peut aller de la demande d'un objet religieux à la demande de rencontrer l'aumônier d'un autre culte ou bien d'une inscription pour un temps de prière, à une question sur la foi en Dieu.

Certains paraissent étonnés qu'il soit possible d'aborder le sujet religieux dans un établissement laïc. C'est oublier que l'État en France n'est pas contre les religions mais qu'il n'en confesse aucune. Cette position est tenue depuis la séparation des églises et de l'état en 1905.

« Sans religion » ne veut donc pas dire « anti-religion ». L'état s'engage même à ce que chacun puisse vivre la religion de son choix en toute liberté. L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose que la France est une République laïque qui « **assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion** » et qui respecte « **toutes les croyances** ».

Pour les personnes privées de la capacité de se déplacer pour rejoindre la communauté religieuse de leur choix, l'état s'engage à leur donner la possibilité de pratiquer leur religion. C'est pour cette raison que des aumôneries existent dans le monde militaire, les hôpitaux, les établissements publics d'enseignement si des parents en font la demande et bien sûr les prisons.

La règle pénitentiaire européenne 29.2 prévoit que « **le régime carcéral doit être organisé, autant que possible, de manière à permettre aux détenus de pratiquer leur religion et de suivre leur philosophie, de participer à des services ou réunions menés par des représentants agréés desdites religions ou philosophies, de recevoir en privé des visites de tels représentants de leur religion ou philosophie et d'avoir en leur possession des livres ou publications à caractère religieux ou spirituel** ».

En droit interne, le code de procédure pénale précise : « **Chaque personne détenue doit pouvoir satisfaire aux exigences de sa vie religieuse, morale ou spirituelle.** » L'administration pénitentiaire respecte donc la loi en permettant à des aumôniers hommes et femmes de différentes religions à rencontrer les personnes détenues qui en font la demande et à organiser des rencontres collectives pour la prière et des enseignements. La personne détenue peut également écrire à l'aumônier sous enveloppe fermée pour respecter sa liberté de conscience dans le domaine religieux.

A Vivonne, quatre religions (Catholiques, Musulmans, Protestants, Témoins de Jéhovah) sont organisées en aumônerie avec des interventions hebdomadaires. Un aumônier orthodoxe vient une fois par mois. Pour les personnes qui confessent la foi juive ou souhaitent exercer la religion bouddhiste, les demandes sont adressées au niveau régional et un aumônier viendra les rencontrer.

La personne que vous venez rencontrer peut en faire la demande au quartier des arrivants ou à tout moment de sa détention en écrivant une lettre à l'aumônier et en précisant sa religion.

**Les aumôniers intervenants au centre pénitentiaire de Poitiers / Vivonne**



## Instant poésie...

Maman

Elle qui m'a porté pendant 9 mois ; elle qui a tout sacrifié rien que pour moi

Pour elle je lève le poing, pour elle ce sera cet as qui bat le roi

Toujours de bons conseils, ne pas s'accrocher à « l'oseille »

Ma maman je l'aime très fort

Maman, maman....

Je ne prends pas souvent le temps de lui dire combien je l'aime,

Pour lui conjuguer à tous les temps à quel point je l'aime ma maman.

Toi mon étoile dans le ciel, ma lueur au bout du tunnel,

Un jour sans toi, ma vie n'est plus la même.

J'ai mis le temps avant de te le témoigner.

Vingt ans, maman ne suffiront pas !

Je veux juste te le témoigner, maman, je t'aime ;

Toi ou papa qui étiez là pour veiller sur moi la nuit à petits pas

Je vous dis un grand MERCI.

*Texte écrit par une personne détenue .*

« Même la nuit la plus sombre  
prendra fin et le soleil se lèvera.  
Victor HUGO

## Petit mot de GEPsA

Quelques informations sur **le rougequeue** qui nous rend visite chaque année. Cet oiseau installe son nid dans la cour des enfants, sous le toit, à proximité de la poutre. Il est arrivé au mois d'avril et est reparti dans le courant de l'été. Nous espérons le revoir l'année prochaine.



**Sa taille :** 14 cm de long et 25 cm d'envergure.  
**Son poids :** 14 à 20 g. **Son cri :** un « tsip » très bref ou un « tictictic » incisif et rapide. **Durée de vie :** entre 8 et 10 ans. **Son nid :** en forme de coupe, fait d'herbes, mousse, poils et plumes. La femelle dépose 4 à 6 œufs blancs. L'incubation dure 12-13 jours, assurée par la femelle seule. Les jeunes quittent le nid au bout de 12 à 17 jours après la naissance. La présence humaine l'importune quelque peu, c'est pour ça qu'il ne faut pas tenir compte de sa présence pour qu'il se sente à l'aise.

## Charade

Mon premier ouvre la porte.

Mon deuxième est liquide.

Mon troisième garde les moutons.

Jules César aime mon tout.



## Mousse de thon (ou de saumon)

### Ingrédients:

1 paquet de gelée Maggi délayée avec moitié eau, moitié vin blanc

1 boîte de thon au naturel (500 g)

1 cuillerée à soupe de moutarde

50 ml de vinaigre à l'estragon (ou de vinaigre d'alcool coloré)

persil haché

sel, poivre

100 g de crème fraîche battue en chantilly

**Préparation :** Préparer la gelée en suivant le mode d'emploi mais en mettant moitié eau, moitié vin blanc. Mélanger soigneusement le thon égoutté avec la moutarde, le persil, sel, poivre et vinaigre. Battre la crème en chantilly. Lorsque la gelée est presque froide, la mélanger avec le thon, puis ajouter délicatement la crème. Verser dans un moule préalablement huilé pour faciliter le démoulage. Mettre au frais pendant quelques heures. A manger nature, ou avec des tomates et œufs durs à la vinaigrette.

Bon appétit !

Bonne dégustation !



Réponse de la charade : Cléopâtre